



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2018**

Aujourd'hui, mardi six novembre mille dix-huit, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Étaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, M. TULET André, Mme LAGARDE Geneviève, Mme BESSOU Evelyne (départ à 20h20), Mme LASFARGUES Geneviève, Mme MARTY Lucienne, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. GUIRAL Lionel, M. ROUET Thibaut, Mme BOUIX Catherine, M. SENNAC Pierre-Louis, M. LAGARRIGUE Clément, Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. TILLIE Christophe,

Étaient excusé(e)s : M. COLIN Henri (**procuration** donnée à Mme BONNET), M. DELPECH Bernard (**retard** arrivé à 19h45), M. TESTA Francesco (**retard** arrivé à 19h50), Mme HAUDRY-ZUILI Sabine (**retard** arrivée à 19h55), Mme LENEVEU Hélène (**retard** arrivée à 19h50), M. SINDOU Géraud (**retard** arrivé à 19h15), M. DEBUISSON Guy, M. GRINFEDER Michel (**procuration** M. MAFFRE), M. CASTANG Stéphane.

Présents : 26

Excusés : 9

Procuration(s) : 2

Secrétaire de séance : M. LAGARRIGUE Clément

ORDRE DU JOUR

Installation de M. LAGARRIGUE Clément en qualité de conseiller municipal

Le Maire :

Il convient d'installer un nouveau conseiller municipal, Clément LAGARRIGUE, qui remplace Fabienne CHABERT qui a été mutée professionnellement dans la région Auvergne-Rhône Alpes et donc évidemment, elle n'avait plus du tout la même disponibilité et elle nous a proposé de démissionner. Au résultat des diverses sollicitations, Clément a bien voulu accepter de siéger au sein de ce Conseil et devient ainsi le nouveau benjamin de l'Assemblée. Il est étudiant, en Master de Droit, c'est ce que tu m'avais dit Clément et donc, il s'est tout de suite installé à côté d'André TULET parce que c'est vrai qu'à Larosière, ils ont l'habitude d'être toujours en force, ce doit être pour ça, puisque Clément et sa famille habitent dans le quartier.

Donc, je voulais à la fois remercier Fabienne pour tout le travail qu'elle a mené auprès de la Municipalité, mais auprès aussi de cette Collectivité, c'était quelqu'un de très disponible et de très compétent et souhaiter la bienvenue à Clément LAGARRIGUE pour cette rencontre avec la vie institutionnelle car c'est bien aussi de compléter cette formation universitaire par ce contact direct avec la vie publique.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de M. Clément LAGARRIGUE.

Projets complétés/modifiés sur table :

Point n° 10 : Fouilles archéologiques préventives dans le cadre des travaux d'amélioration d'assainissement dans le secteur des Badernes à Cahors – plan de financement prévisionnel :

Les offres des entreprises ayant été reçues postérieurement à l'envoi du livret, il convient de modifier ce projet. En effet, l'offre retenue augmente légèrement le montant des dépenses éligibles à la subvention de la DRAC. La modification du plan de financement nous permet donc de demander 1 000 € de subvention supplémentaire.

Point 16 : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Protection Animale (SIPA) :

Les statuts n'ont pas été annexés lors de l'envoi du livret.

Changement de rapporteur :

M. COLIN étant absent ce soir, c'est M. Michel SIMON qui rapportera le point n° 10 « Fouilles archéologiques préventives dans le cadre des travaux d'amélioration d'assainissement dans le secteur des Badernes à Cahors – plan de financement prévisionnel ».

Le Maire :

Voilà les seules modifications qu'il y a et qui ne posent pas de difficulté. J'avais une demande de prise de parole de la part de M. Christophe TILLIE avant d'entrer dans le Conseil.

M. Christophe TILLIE :

Merci. Monsieur le maire, Madame, Messieurs les Conseillers, le 21 septembre dernier, nous avons commémoré la Journée Internationale pour la Paix avec le Mouvement de la Paix comme tous les 21 septembre, je vous le rappelle. Dans les jours à venir, nous commémorerons, pour la centième fois cette année, la fin de la Première Guerre mondiale. Plus jamais cela, pensions-nous, mais ça n'a pas suffi. D'autre part, il y a 64 ans, au lendemain de la Seconde Guerre, des hommes et des femmes imaginaient la Route Mondiale de la Paix, initiative toute particulière et unique en son genre : « Cahors Mundi ». À Cahors à Gauche, nous proposons d'aller plus loin dans la culture de la paix. Nous proposons que notre Commune rejoigne l'Association des Maires pour la Paix, avec 7 417 Villes et Collectivités locales dans 162 pays, l'organisation des Maires pour la Paix affirme que les autorités locales sont au plus près des citoyens pour mener des actions concrètes. Son plan d'action repose sur 2 objectifs : un monde sans arme nucléaire, ainsi que l'abolition des armes de destruction massive, et parvenir à des villes sûres et résilientes. Selon la définition des Nations Unies, la culture de la paix est un ensemble de valeurs, d'attitudes, de comportements et de modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes, les États.

Les domaines d'action prioritaires sont : l'éducation, le développement économique et social et durable, le respect des droits de l'Homme, l'égalité entre femmes/hommes, la participation démocratique, la compréhension la tolérance, la solidarité, la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances, le respect de l'environnement, la promotion de la non-violence. Parce que la montée du populisme et de toute forme d'extrémisme, qu'il soit politique, religieux ou identitaire, nous interpelle, soyons vigilants et agissons. L'éducation, la culture de la paix est un outil de développement local.

Le réseau des Maires pour la Paix propose à ses collectivités membres de mettre en place des programmes locaux d'action pour la culture de la paix, véritable feuille de route adaptée aux réalités de la gestion territoriale, et offre des opportunités uniques pour faire entendre la voix des collectivités locales à l'échelle internationale. C'est le principe de la pensée globale et agir local. Merci.

Le Maire :

Merci M. TILLIE. Nous partageons évidemment les valeurs que vous avez évoquées.

M. Christophe TILLIE :

Je n'en doute pas.

Le Maire :

J'avais été déjà sollicité par la Présidente du Mouvement de la Paix lorsque nous avons marqué la rénovation de la fontaine de la paix que nous avons portée ensemble et donc, je m'étais engagé à ce qu'on l'étudie, on le fera et on vous donnera évidemment une réponse lorsque nous l'aurons partagée collectivement. En tout cas, je prends bonne note de votre sollicitation.

Approbation des procès-verbaux des séances du 20/12/2017, du 20/02/2018 et du 04/04/2018

Arrivée de M. SINDOU Géraud à 19h15
Présents : 27 Excusés : 8 Procuration(s) : 2

Le Maire :

On n'a pas évoqué les procès-verbaux de séance qui sont plus proches des dates du jour. Ce qui veut dire que les services ont bien travaillé. Je remercie Isabelle HIDALGO et l'ensemble de son service pour ce que nous étudions et portons à votre approbation avec ici les séances du 20 décembre 2017, du 20 février 2018 et du 4 avril 2018. Donc nous n'avons plus tout à fait le même retard que celui que nous avons à une certaine époque, ce qui est quand même mieux. Est-ce qu'il y a des remarques néanmoins ? Juste vous préciser que Michel GRINFEDER en a fait quelques-unes et qu'elles seront bien évidemment intégrées. Pas de souci ? Donc je considère que ces procès-verbaux sont approuvés.

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal

Le Maire :

Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Des questions sur l'une d'entre elles ? Il n'y en a pas ? Très bien.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

FINANCES

1. Adoption de la décision modificative n° 2 – budget eau 2018

M. Vincent BOUILLAGUET :

Je les expliquerai à M. GRINFEDER, s'il revient un jour, puisqu'il était parti l'autre jour précipitamment. Alors, comme à l'accoutumée, on va commencer par quelques délibérations du domaine finances, et en premier lieu une délibération modificative concernant le budget de l'eau ; je vous propose d'ajuster les crédits ouverts lors du budget 2018 comme indiqué dans le tableau que vous avez sous les yeux. Alors, il n'y a pas d'ajustement en investissement, uniquement en fonctionnement. En dépenses : 25 500 € de fournitures. Il s'agit principalement d'achats de compteurs en raison de la poursuite de la campagne d'individualisation des compteurs. Ce sont des compteurs collectifs, donc, dans des immeubles collectifs, qui sont individualisés les uns après les autres et il faut les acheter. Il y a également 7 000 € de frais d'analyse d'eau, des fournitures diverses pour le service qui a effectué beaucoup de travail en régie directement, sans faire appel à des entreprises, pour 19 500 €. Enfin, on diminue de 25 000 € la provision qui a été constituée, pour annuler des créances éteintes, car il y en a moins que prévu et c'est tant mieux. En recettes, on trouve la facturation des compteurs dont je parlais à l'instant, pour 20 000 €, ainsi que 7 000 € de remboursement par la compagnie d'assurance de temps partiels consécutifs à des accidents du travail, c'est pris en charge par notre assureur. Voilà, donc, j'ai l'honneur de proposer à votre assemblée, mais avant cela, peut-être y a-t-il des questions sur ces mouvements de crédits qu'on a déjà évoqués bien entendu en Commission lundi dernier ?

Le Maire :

Donc, pas de question.

Mme DIRAT, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, M. GRINFEDER (par procuration) s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

2. Adoption de la décision modificative n° 3 – budget principal 2018

Vincent BOUILLAGUET :

Je vous cite les principaux ajustements et bien entendu, vous pourrez me questionner sur les autres, il n'y a pas de souci. Alors, il y a des ajustements qui concernent principalement le secteur remarquable de la Ville, par exemple avec la rénovation de la halle avec un crédit complémentaire supplémentaire de 15 000 €, des travaux de voirie pour 50 000 €, il s'agit de l'éclairage public. Il y a également un complément de 12 000 € sur la vidéo protection des ateliers municipaux, une participation complémentaire concernant le programme trottoirs 2018 pour 250 000 € qui est versée en fonds de concours au Grand Cahors. Cela fait l'objet de la délibération numéro 6 qui vous sera présentée tout à l'heure par Cathy BONNET, qui est en charge de la voirie. Le financement de ces ajustements est principalement assuré par la récupération de crédits de paiements affectés aux travaux du musée qui n'ont pas été consommés en 2018. On procède toujours de la même manière : lorsqu'on sait que sur

l'exercice considéré certains crédits ne seront pas consommés, ici pour 328 500 €, eh bien on utilise ces crédits pour réaliser plus rapidement d'autres projets ou travaux d'investissements.

Cela permet de rester dans l'enveloppe qui a été votée initialement et on ne crée pas de rupture dans le rythme des investissements de la Ville. On le voit d'ailleurs dans l'ajustement suivant, puisqu'il y avait 3 500 € qui étaient inscrits pour la mise en sécurité des jeux du parc Tassart et on va les reprogrammer ; vous savez qu'il y a les travaux du musée donc, on les reprogramme, on les réaffecte sur l'aménagement du terrain du quartier Bellevue qui a fait l'objet d'une concertation avec les riverains pour 3 500 €. Voilà pour les dépenses.

En recettes, il y a l'inscription de 5 000 € de subvention de la DRAC pour financer la restauration et la numérisation des matrices cadastrales que vous voyez en dépenses pour le même montant dans l'autre colonne ; il y a aussi la refacturation au budget annexe des locaux commerciaux de la conduite de l'opération du cinéma par des agents de la Ville pour 47 000 €. Ça, c'est une opération qu'on va avoir également en investissements puisque désormais, on valorise les conduites d'opérations qui sont menées en interne, d'un service au profit de l'autre, on les valorise de cette façon en dépenses et en recettes parce qu'outre la transparence, ça a également le mérite d'obtenir une analyse plus fine des coûts par budget, principal ou annexe, des prestations intellectuelles qui sont faites par nos propres agents.

En fonctionnement, quelques modifications de crédit également, 59 000 € de régularisation de factures de gaz en dépenses et 36 000 € en recettes. Alors, pour être précis, en fait, on a de grosses difficultés dans le suivi des facturations, on a des avoirs, des compléments de factures, des annulations, etc. On a beaucoup de sites bien sûr, qui ont des compteurs et donc des factures de gaz et on a beaucoup de problèmes d'identification d'une part, mais je sais que les services s'arrachent les cheveux, si je puis dire, pour démêler les dossiers de facturation, ils y passent un temps fou, car les relations sont très difficiles avec les interlocuteurs. Et ce n'est pas uniquement dans cette collectivité, j'en sais quelque chose et je ne suis pas certain qu'on soit au bout aujourd'hui, enfin toujours est-il qu'il y a cette dépense et cette recette. Il y a aussi un abondement des crédits, vous le voyez, pour les carburants, à hauteur de 47 000 €. C'est beaucoup, mais bon, sur les carburants, vous connaissez un peu l'actualité à ce sujet, hein. Pour info, l'enveloppe initiale était de 153 000 € inscrit au budget primitif, donc vous voyez que ça représente une augmentation, ces 47 000, de plus de 30 % : 30,71 % précisément. En dépenses et en recettes, on a aussi la mise à disposition de personnels au profit de l'agglo et réciproquement : 200 000 € en dépenses et 223 000 en recettes. A priori, on arriverait au bout des ajustements de ces facturations entre collectivités, mais c'est vrai que c'est assez complexe, toutes ces mutualisations, on l'a vu tout au long des conseils précédents. Et enfin, on retrouve la valorisation dont je vous parlais des conduites d'opérations en interne qui font l'objet de crédits supplémentaires en recette pour un total de 162 500 €.

Mme Brigitte RIVIERE :

Peut-être qu'on pourrait profiter de cette délibération pour avoir un état d'avancement des travaux du musée ? Le fait qu'il y ait une affectation moins importante des dépenses sur le musée, est-ce que ça traduit un retard dans les travaux ? Est-ce que, par contre, les travaux qui ont été annoncés sont conformes à ce que vous faites à l'heure actuelle ? Est-ce qu'il n'y a pas de mauvaise surprise ? Est-ce que vous pouvez nous donner quelques renseignements à ce sujet ?

Le Maire :

Je peux en donner et puis peut-être Michel pourra compléter. Il y a eu un changement de technique nécessaire pour briser la roche, parce que la technique utilisée au départ posait des difficultés, avec un risque de vibration pour les habitations voisines, donc on a changé de technique, effectivement ça prendra un petit peu plus de temps, de mémoire 4 mois, mais dans le cadre du chantier, 2 mois vont être récupérés. Donc, de manière très transparente, on peut imaginer qu'il y aura 2 mois de retard et c'est ce qui explique aussi que, du coup, les crédits restent, mais sont basculés sur l'année en suivant.

Mme DIRAT, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, M. GRINFEDER (par procuration), M. TILLIE s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

3. Effacement de créances 2018 budget principal ville

M. Vincent BOUILLAGUET :

Ces 37 titres irrécouvrables de 2008 à 2018. Les recettes à effacer sont de deux sortes : il y a 1 162,17 € en raison de la situation de surendettement des redevables pour des titres de cantine scolaire, et 4 772,02 qui concernent des entreprises en liquidation judiciaire avec insuffisance d'actifs et ça concerne des insuffisances de créances TLPE, c'est la taxe locale pour la publicité et les enseignes et puis des ODP, ce sont les occupations du domaine public. Et dans le cadre de l'apurement périodique, des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le trésorier de Cahors a proposé l'effacement de ces dettes qui sont proposées à votre assemblée.

Adopté à l'unanimité.

4. Effacement de créances 2018 budget annexe Eau et Assainissement

M. Vincent BOUILLAGUET :

L'eau et l'assainissement sont traités en même temps ici puisqu'ils figurent sur un même rôle, sur un même registre. Il y a 2 présentations, vous voyez deux paragraphes différents parce que la première présentation est par nature d'irrécouvrabilité. Il y a 443 titres en raison de situations de surendettement avec des décisions d'effacement des dettes, donc ça s'oppose de toute manière à nous, de 2010 à 2018, il y en a quand même 367 inférieures à 100 €, il y a de très petites sommes. Donc, de toute manière, en toute hypothèse, le recouvrement coûterait beaucoup plus cher que le montant de la créance. Et il y a 95 titres pour insuffisance d'actifs, donc cela concerne non pas des particuliers ici, mais des sociétés à hauteur de 4 606 €. Et vous avez une deuxième présentation qui, cette fois, est par budget : eau et assainissement. Vous l'avez en HT et en TTC, donc ça fait 11 990,29 au titre de l'eau et 15 129,66 en HT au titre des redevances assainissement, c'est ce qui est demandé par le trésorier principal au titre de l'effacement des créances.

Adopté à l'unanimité.

5. Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2018

M. Vincent BOUILLAGUET :

On retrouve des subventions, soit classiques, soit exceptionnelles. Là, ce sont essentiellement des subventions exceptionnelles qui sont l'occasion d'aider des associations en certaines occasions. Par exemple, vous le voyez dans le tableau : Cahors Gymnastique pour l'aide à l'achat de tapis de réception : 1 800 €, la Quercynoise, qui est une association sportive, on les aide parce qu'ils participent au Championnat de France, Cahors Montagne, c'est une aide pour l'achat de prises d'escalades, le Karaté Do Cahors pour une participation également au Championnat de France, Cahors Lot 13 pour l'achat de matériels. Ensuite, il y a un événement important qui se déroule vendredi, qui est un gala de boxe et pour lequel il y a une aide de 1 080 € sur l'enveloppe sport et 1 000 € sur l'enveloppe du Maire, c'est pour ça qu'il y a 2 lignes. Ensuite, 1 500 € pour l'université pour tous Cahors-Quercy, récemment créée, Classico-Folies, 1 000 €, Bio46, 1 500 € et ETM 46, c'est École Tiers Monde, qui a organisé un festival des solidarités pour 300 €. Et là, donc ça, ce sont des subventions exceptionnelles qui ne prêtent pas à conséquence puisque de toute manière, les crédits avaient été votés lors du budget primitif avec des réserves. Donc les crédits sont déjà inscrits. Et il y a une subvention ordinaire de fonctionnement pour Cahors Boxe, toujours, de 2 927 € qui correspond au montant annuel de la subvention, le dossier étant désormais complet.

M. André TULET :

Je ne prends pas part au vote car membre de l'association « L'Université pour tous ».

Le Maire :

Il n'y a pas d'autres personnes ? J'ai vu d'ailleurs qu'il n'est pas impossible que la réglementation change et qu'on soit encore un peu plus regardants sur les participations des uns et des autres aux associations. Enfin, je fais confiance à toutes et tous pour faire la part des choses, bien évidemment entre le mandat d'élu et puis le mandat que vous avez dans vos associations.

Mme DIRAT, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, M. GRINFEDER (par procuration) s'abstiennent.

Mme BOYER et M. TULET ne participent pas au vote, car membres de l'association « L'Université pour tous ».

Adopté à l'unanimité.

AMÉNAGEMENTS ET VOIRIE

6. Programme voirie 2018 – Réfection des trottoirs – Participation financière de la ville de Cahors

Mme Catherine BONNET :

Mes chers collègues, comme vous le savez maintenant, sont de la compétence de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors la création, l'aménagement, l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire sur la Ville de Cahors. Cette compétence porte aussi bien sur la chaussée que sur les éléments accessoires, mais indissociables de la chaussée, dont les trottoirs. Chaque année, l'enveloppe budgétaire allouée par le Grand Cahors à la voirie de la Ville est de 1 066 000 €, montant correspondant à celui défini dans le calcul de l'attribution de compensation dédiée à la voirie. En supplément, compte tenu de l'état de dégradation de certains trottoirs, dans le cadre de l'amélioration du patrimoine routier, la Ville de Cahors a souhaité participer au programme de réfection des trottoirs de Cahors porté par le Grand Cahors, par le versement d'un fonds de concours de 250 000 € couvrant ainsi le besoin

particulier d'investissement auquel la Communauté d'agglomération doit répondre. C'est pourquoi j'ai l'honneur de proposer à notre assemblée, vu l'avis de la commission, d'approuver le versement par la Commune de Cahors à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en fonds de concours pour la réfection des trottoirs à hauteur de 250 000 €, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, d'inscrire ce fonds de concours destiné à la réalisation d'un équipement public en dépense sur la section d'investissement du budget principal 2018 de la commune de Cahors et de l'imputer au compte 20041 Subventions d'équipement versées aux organismes publics. À noter enfin qu'il appartiendra au Conseil Communautaire du Grand Cahors de délibérer concordamment à la présente en inscrivant le fonds de concours versé par la Commune de Cahors en recettes sur la section d'investissements de son budget principal 2018 et en l'imputant sur le compte 131 ou 132 relatif aux subventions d'investissement.

M. Christophe TILLIE :

Je vais faire remonter quelques contentements. Parce que j'ai été abordé par quelqu'un qui est satisfait d'un trottoir rue Wilson. Je voulais le dire ! Puisqu'on peut parler aussi des choses qui vont bien !

Le Maire :

Je veux bien, oui ! Autant que vous voulez !

M. Christophe TILLIE :

Oui enfin, cette personne est contente du trottoir de la rue Wilson devant l'hôpital et la maternité et se demande quand sera fait le trottoir d'en face !
Mas il y a aussi les mécontents.

Le Maire :

Vous me rassurez !

M. Christophe TILLIE :

Je pense à la place Chapou. Il y a une bordure de parking face à la rue Saint-James, la bordure biseautée, peinte en blanc, extrêmement glissante par temps humide, qui provoque des chutes régulières, les jours de marché et autres. Et donc, il y a des riverains qui ramassent les gens dans la rue comme ça, qui les soignent, c'est très bien, c'est de la solidarité, mais bon, il y a peut-être quelque chose à faire, je ne sais pas s'il y a un programme prévu pour la place Chapou.

Le Maire :

Alors, de manière globale, évidemment, vous avez vu qu'il y a un effort con et qui est en cours. Je crois pouvoir dire moi aussi qu'il y a une satisfaction importante des riverains avec ce traitement qui est déjà désormais bien arrêté, plus clair et qualitatif ; il reste encore des besoins, notamment sur les places, on les avait bien identifiées, on a fait la place Champollion, on a fait la place de la Libération, la place Metges, il nous reste la place Chapou, il restera aussi la place Rousseau, mais tout le monde comprendra que la place Chapou, compte tenu de son emplacement et de son environnement, nécessite des travaux importants, ce qui ne nous empêche pas, par contre, lorsqu'il y a une difficulté, d'essayer d'y

répondre. Le service proximité est extrêmement sollicité et on lui transmettra votre remontée, puisque l'objectif, c'est bien d'être réactif.

M. Christophe TILLIE :

D'accord.

Mme Catherine BOUIX :

Petite info : en fait, ce problème a été détecté, donc on a déjà été saisi dessus pour ma part en ma qualité de référente de quartier et c'est en cours depuis un petit moment. En fait, au départ, ce n'était pas peint, donc on a essayé de voir si en le peignant, ça suffisait.

M. Christophe TILLIE :

C'est pire.

Mme Catherine BOUIX :

Disons qu'on s'est rendu compte que les gens tombent parce qu'ils regardent la cathédrale et ils ne regardent pas là où ils marchent, enfin peu importe la raison, mais en tout cas, moi, j'ai bien analysé le pourquoi du comment et donc en fait, sur cette partie-là, il est prévu d'éliminer ce petit trottoir parce qu'ils se prennent le faux trottoir qui est peint, donc il va être cassé parce qu'effectivement, il y a des soucis.

M. Christophe TILLIE :

D'accord. Merci. Si vous le permettez, il y a un autre problème, c'est devant l'école Jean-Calvet. Depuis que le parking a été reconditionné, entre la place, entre le monument aux morts et l'école, il n'y a plus de passage piéton, c'est un peu le parcours du combattant. Il y a la place de la voiture, mais plus la place du piéton. Les parents d'élèves sont inquiets. Ils sont très inquiets. Il y a un autre problème aussi, c'est sur le passage protégé en haut de l'Avenue Charles de Freycinet : les véhicules qui arrivent de la rue Émile Zola, qui tournent à droite, là, il y a des difficultés. Donc les parents sont très inquiets, il y a des enfants qui viennent seuls à l'école, il y a des enfants qui prennent le bus, qui vont du bus à l'école, ils ne sont pas sécurisés sur le parking, voilà.

Le Maire :

Vous imaginez que ça m'est remonté, je vais de temps en temps au groupe scolaire vous vous en doutez, donc j'ai été également interrogé par les parents d'élèves ; on est en train de regarder dans quelle mesure on peut favoriser et toujours respecter notre engagement qui était de récupérer le même nombre de places dans le cadre du projet de complexe cinématographique puisque je sais que les Cadurciens étaient attachés à ce qu'on puisse retrouver le même nombre de places. Et pour le passage piéton, de mémoire, dans le cadre global des travaux, c'est quelque chose qui devrait aussi être modifié puisque l'entrée de la place ne se fera pas au même endroit, il me semble. Enfin, à vérifier.

M. Serge MUNTE :

En attendant, par rapport au passage piéton qui est, c'est vrai, positionné dans le virage, on a arasé un peu les plantations pour un peu dégager la visibilité.

Le Maire :

Effectivement. Il vaudrait mieux qu'il soit déplacé mais il faut voir aussi l'entrée de la gare routière qui se fait, évidemment, en sortie de passages piétons. Enfin bon, on aura l'occasion de regarder ça et d'essayer d'améliorer les choses.

Adopté à l'unanimité.

7. Création Autorisation de Programme/Crédit de Paiement – Amélioration de l'éclairage public du quartier de Cabessut : rue Schweitzer et rue de l'Île

M. Vincent BOUILLAGUET :

Il est proposé de créer une autorisation de programme. Vous avez dans le corps de la délibération l'explication technique. Je vous en fais grâce parce qu'elle est un peu longue. Ce qu'il faut retenir, c'est que les autorisations de programme, les AP permettent, par une approche pluriannuelle d'identifier les budgets de projets qui sont valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement, les CP. Donc le suivi des autorisations de programme et des crédits de paiement se fait à chaque étape budgétaire, on les voit au budget primitif, lors des décisions modificatives, lors du compte administratif, dans un souci de communication, de suivi également et de rigueur. C'est pourquoi aujourd'hui, il convient de délibérer pour mettre en place une AP/CP pour l'opération d'amélioration de l'éclairage public du quartier de Cabessut. Les rues Schweitzer et rue de l'Île. Pour cela, il y a deux conventions et ces conventions sont formalisées par deux délibérations que Cathy BONNET vous présentera également en suivant tout à l'heure. Le montant de l'opération est de 42 720 € financés par des subventions pour 7 120 €, par du FC TVA pour 7 007,79 € et le solde est à la charge de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

8. Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la dissimulation de réseaux de la rue de l'Île

9. Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la dissimulation de réseaux de la rue Schweitzer

Mme Catherine BONNET :

Mes chers collègues, les deux délibérations 8 et 9 sont à présenter ensemble, car elles font référence aux travaux de rénovation du quartier de Cabessut. En effet, le quartier de Cabessut a véritablement changé de visage suite à un vaste programme d'aménagement urbain. L'implantation du complexe aquatique d'hiver, la création du réseau de chaleur bois, la rénovation intégrale du centre universitaire a donné à Cabessut un visage moderne et attractif. L'éclairage public devait et a été également amélioré. Il reste à assurer la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil et des mats pour les rues de l'Île et Schweitzer qui font l'objet de ces deux délibérations. Afin de faciliter d'une part la coordination de ces travaux avec ceux de la Fédération Départementale des Énergies du Lot et d'autre part pour alléger la tâche incombant à la Ville, il convient de désigner par convention un seul maître d'ouvrage qui assurera la maîtrise d'ouvrage générale de l'opération. La fédération pourrait être désignée pour assurer cette maîtrise d'ouvrage, pour la rue de l'Île à hauteur de 23 000 € HT et à hauteur 12 600 € HT pour la rue Schweitzer.

Parallèlement, la FDEL participerait à hauteur de 20 % du montant HT des travaux correspondant après facturation. C'est pourquoi j'ai l'honneur de proposer à notre Assemblée, vu l'avis de la Commission, d'approuver le projet de fourniture, de mise en œuvre du réseau d'éclairage public pour un montant prévisionnel de 23 000 € HT pour la rue de l'Île et 12 600 € HT pour la rue Schweitzer, de solliciter le démarrage de ces travaux en 2018, de s'engager à participer à hauteur du coût de ces travaux, d'approuver le projet de dissimulation du réseau d'éclairage public et de rénovation des luminaires établi par la FDEL, de désigner la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public, d'autoriser le Maire à signer avec le Président de la FDEL dans le cadre des dispositions de l'article 2-2 de la Loi 85-704 du 12/07/1985, une convention présentée ultérieurement après étude. Le coût des prestations réalisées pour le compte de la Commune par la FDEL étant intégralement répercuté sur la Commune et de préciser que les crédits afférents sont prévus dans l'autorisation de programme d'éclairage public et crédits de paiement 2019.

M. Michel SIMON :

Je ne participe pas au vote et je rappelle qu'il y a une petite subvention à solliciter pour l'éclairage public, auprès de la FDEL.

M. SIMON ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

10. Fouilles archéologiques préventives dans le cadre des travaux d'amélioration d'assainissement dans le secteur des Badernes à Cahors – plan de financement prévisionnel

M. Michel SIMON :

À la place d'Henri COLIN, je vais présenter cette délibération assez simple au demeurant dans le cadre de doubles préoccupations, à savoir, la poursuite et la finalisation des travaux du centre ancien, mais également, l'application du schéma directeur d'assainissement des eaux usées, au coin des rues Donzelle et Dedrain ; nous avons un point faible, donc un poste de relevage est à prévoir.

Lorsqu'on réalise un poste à relevage, on va un peu plus profond que la simple tranchée, donc, vous le savez, la boucle de Cahors est soumise à l'archéologie préventive et donc nous devons préalablement à la réalisation de ce poste de relevage, engager des fouilles archéologiques qui sont éligibles à une aide du titre du Fonds National de l'Archéologie Préventive. L'ensemble des travaux et majoritairement des travaux d'assainissement s'élève à 207 829 €, dont 10 % en estimation liés directement aux fouilles archéologiques, ces investigations archéologiques étant subventionnables, la délibération vous propose donc de solliciter 50 % auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour cofinancer ces fouilles archéologiques. Le reste, évidemment, c'est dans le cadre du budget assainissement de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. DELPECH Bernard à 19h45

Présents : 28

Excusés : 7

Procuration(s) : 2

Arrivée de M. TESTA Francesco à 19h50

Présents : 29

Excusés : 6

Procuration(s) : 2

Arrivée de Mme LENEUVEU à 19h50

Présents : 30

Excusés : 5

Procuration(s) : 2

Arrivée de Mme HAUDRY Sabine à 19h55

Présents : 31

Excusés : 4

Procuration(s) : 2

RENOUVELLEMENT URBAIN

11. Convention opérationnelle tripartite « renouvellement urbain de la Croix-de-Fer » entre la Ville de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et Lot Habitat – Autorisation de Programme/Crédit de paiement 2019-2020

Le Maire :

Cette délibération va être l'occasion aussi de vous présenter cette opération de renouvellement urbain importante sur ce qu'on a communément appelé la Cité de la Croix de Fer dont deux bâtiments avaient été détruits mais avec cette volonté d'avoir un nouveau projet qui corresponde évidemment un petit peu plus, aux attentes qu'impose le logement social.

M. Michel SIMON :

Je vais m'appuyer sur le petit PowerPoint de 7 ou 8 slides qui va vous être proposé pour commenter et vous expliquer cette opération qui a été engagée en 2012. Comme nous l'avons fait aux 4 coins de la Ville, je le dirais, tout à l'heure mais Cathy a déjà parlé du quartier de Cabessut, l'entrée de Ville côté La Croix de Fer a également la même démarche c'est-à-dire, réfléchir à un schéma directeur d'organisation sur la requalification de la partie Sud, de la partie Est et de la partie Ouest de l'avenue Maryse Bastie, à la sécurisation de l'avenue Maryse Bastie, au lien entre les coteaux et la rivière dans lesquels, la cité, la résidence La Croix de Fer, propriété de Lot Habitat, est un des éléments importants.

Ce n'est pas le seul, c'est un élément composant évidemment ce quartier de manière importante. Cette cité HLM a intégré 3 bâtiments réalisés dans les années 58-59, les premiers qui ont été réalisés à Cahors avec la Cité Lapoujade qui, depuis, a été démolie et reconstruite et donc n'offrait plus la qualité d'habiter que l'on est en droit d'attendre au XXI^e siècle. Ces bâtiments de 4 et 5 étages ne pouvaient pas intégrer d'ascenseur de par leur morphologie et n'avaient jamais été conçus avec des balcons qui donnent quand même une qualité d'habiter un peu plus importante. Les autres bâtiments, eux, construits quelques années plus tard, ont intégré ces possibilités et disposent donc de grandes loggias ainsi que des ascenseurs qui ont été mis dans les années suivantes. Donc avec ce constat avait été également engagée une grande concertation avec l'ensemble des habitants du quartier, des commerçants, pour orienter, dans le cadre de l'ancien conseil de quartier, de nos réunions régulières de quartiers que nous faisons aux 4 coins de la Ville, mais, de réunions spécifiques, une organisation particulière pour faire participer les habitants à l'évolution de leur quartier.

De là est sorti un projet tripartite porté par Lot Habitat, le Grand Cahors au titre de sa compétence Habitat et la Ville de Cahors puisque c'est situé sur la Ville de Cahors. C'était une étude à l'époque qui avait coûté dans les 40 ou 45 000 € globalement, qui avait été bien

subventionnée et le solde avait été réparti entre les 3 partenaires pour réfléchir à l'évolution de ce quartier, situation assez complexe.

D'abord, Lot Habitat s'est assuré du relogement des personnes concernées. Ça s'est fait de manière tout à fait tranquille dans les années passées, ce qui a permis ensuite à Lot Habitat de procéder à la démolition des bâtiments A, B, C qui avaient une capacité de 50 logements. Donc, ce schéma directeur contient une vingtaine de fiches sur toute une série d'opérations à mener dans les 15 à 20 ans à venir pour requalifier totalement ce quartier. Un des éléments forts est la requalification de la cité elle-même et c'est ce projet, donc, qui est l'enclencheur du projet d'ensemble. Dans les fiches, il y a des orientations qui concernent tant la cité, tant les pavillons de l'autre côté mais aussi, la résolution d'autres problématiques devant les commerces, entre autres la pharmacie.

Ces éléments-là, les problématiques de stationnement et de circulation, la sécurisation de l'avenue Maryse Bastie qui est une voie avec un trafic relativement important entre Pradines et Cahors, seront traités avec une série d'orientations dont les services disposeront pour programmer de futures opérations dans les années à venir, mais il faut au moins avoir cette cohérence des opérations qui se suivent et qui se complètent et non pas qui viennent s'entrechoquer.

Pour revenir à la Croix de Fer, donc, il a fallu, il a été nécessaire d'engager une réflexion importante. Ces bâtiments A, B, C, avaient fait l'objet, déjà, de nombreuses réhabilitations qui n'étaient que, excusez-moi du terme, des emplâtres sur des jambes de bois. Parce qu'on n'arrivait pas à régler les problèmes fondamentaux qui étaient l'accessibilité d'une part, et surtout, le confort acoustique. Ces bâtiments avaient été construits avec des planchers à l'époque qui avaient une très faible épaisseur donc la correction acoustique était absolument impossible à réaliser. Et donc, l'orientation a été de voir comment on pouvait démolir pour reconstruire, étant entendu que Lot Habitat était parti sur une ixième réhabilitation. Et là, un concours de circonstances important est venu compléter le trio Ville-Agglomération et Lot Habitat car ce sont les services de l'État qui nous ont proposé une démarche nouvelle, une procédure intégrée au logement, c'est-à-dire mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme et le PPRi Rivière, pas le PPRi torrentiel, le PPRi Rivière Lot en cohérence, pour permettre la reconstruction de ce projet tout en réduisant le risque d'inondations.

Donc, c'est la voie qui a été prise conjointement et qui a nécessité une procédure un peu longue puisqu'il a fallu attendre que le Plan Local d'Urbanisme soit approuvé pour enclencher la procédure de mise en conformité du PLU avec le PPRi. Ce projet, donc, a suivi son chemin et est arrivé à aboutissement avec un arrêté de Monsieur le Préfet du Lot en juillet de cette année. C'est une première en France d'avoir cette capacité vraiment à pouvoir reconstruire en réduisant le risque sur une zone couverte par le PPRi Rivière. C'est un élément qui est important et qui permet maintenant à Lot Habitat de pouvoir reconstruire un véritable projet urbain, de redonner un sens. On avait organisé un concours d'architectes où près de 50 candidats avaient postulé. 4 avaient été retenus pour faire des prestations au stade de l'avant-projet sommaire et c'est le cabinet cadurcien Franck Martinez qui avait été retenu à l'époque par le jury de Lot Habitat et ce projet s'est coconstruit, a avancé et les bâtiments qui ont été reproposés sont des bâtiments qui n'ont que 3 niveaux et non plus 5, qui donc offrent un confort bien amélioré. Les rez-de-chaussée sont évacués. C'est une construction quasiment sur pilotis, donc réduction du risque. Je rappelle qu'avant, ces bâtiments avaient des murs de béton qui encerclaient tous les rez-de-chaussée et donc qui étaient en frontalité avec une éventuelle crue de la rivière et c'est ce que ne voulaient pas les services de l'État. Donc ce projet s'est enrichi, s'est complété et nous arrivons maintenant à ce plan masse qui nous résume un petit peu les travaux qui vont être organisés. Donc vous le

voyez, en partant en haut à droite, c'est la démolition des bâtiments A, B, C qui étaient en R+1 pour la reconstruction de bâtiments en R+3. Donc, c'est cette composition de petits volumes, avec des bâtiments dans lesquels il y aura beaucoup moins de logements, donc beaucoup moins de promiscuité entre les habitants. Et le long de l'avenue Maryse Bastié, quelques cellules d'activité en rez-de-chaussée viendront compléter ces éléments-là pour accompagner la vie qu'il y a le long de l'avenue Maryse Bastié, de ce quartier de la Croix de Fer. En dessous, vous le voyez également, réhabilitation des bâtiments D, E, F, G : 87 logements. Ce sont des bâtiments qui restent, qui n'ont pas été démolis et qui restent avec des habitants mais qui vont être rénovés de manière complète, qui vont être repris dans leur esthétique, dans leur peau extérieure, mais également avec des améliorations de confort intérieur.

Nous avons également, au titre de la voirie, une recomposition urbaine et vous le voyez en partie centrale, un cheminement piéton qui traverse cette parcelle de Lot Habitat qui va rejoindre le Lot, mais qui remonte également et qui remontera plus tard dans le lotissement en face le lotissement privé pour faire ce sentier des coteaux à la rivière qui était souhaité par les habitants du quartier et mettre du lien entre la partie Est et la partie Ouest de l'avenue Maryse Bastié. Requalification des espaces publics, évidemment, et un rebouclage entre les rues Saint Exupéry et Camus, qui n'existe pas à l'heure actuelle et qui permettra de limiter le nombre de sorties de véhicules sur l'avenue Maryse Bastié et donc, d'améliorer la sécurité.

C'est un projet de grande envergure, avec un budget très spécifique et dont je vous en ai fait la synthèse dans le tableau suivant. Il s'agit là du budget de démolition-reconstruction de la résidence avec des coûts de prix de revient TTC qui s'élèvent à 9 780 000 € pour un projet de Lot Habitat, de reconstruction d'une 60aine de logements et de requalification des espaces et des réseaux et tout ce qui va avec, avec un plan de financement adapté qui intervient, où nos deux collectivités, Grand Cahors et Ville de Cahors, au titre de leurs compétences respectives, viennent abonder modestement certes, mais participer à cet engagement. Le Grand Cahors, c'est au titre de la démolition, compétence habitat, ce qui était prévu dans le programme local de l'habitat antérieur et ce qui a été repris dans le nouveau programme local de l'habitat si d'aventure cette réflexion est portée peut-être sur un autre ensemble HLM dans les années à venir.

Ensuite, au titre de la construction HLM et il faut que vous le sachiez, je crois que je vous l'avais déjà exprimé, c'est surtout basé sur des prêts de longue durée de la Caisse des Dépôts et Consignations adossés au livret A de la Caisse d'Épargne. Donc, ce sont des prêts qui sont de 40 et 50 ans sur les années à venir et quelques subventions, très faibles, puisque les aides de l'État ne sont plus des aides à la pierre, mais des aides à la personne au travers de l'aide personnalisée au logement. Donc, vous voyez, l'aide de l'État sur ce projet est de 272 000 €, plus un abondement au niveau des prêts de la Caisse des Dépôts évidemment où l'État intervient pour amender un peu ces emprunts. La Région intervient également parce que ce bâtiment de construction neuve a été fait dans un objectif très intéressant d'un bâtiment à énergie positive. Donc, ce sont des bâtiments qui, en théorie, ne devraient pas consommer d'énergie, du moins pour les habitants. C'est un des premiers habitats à énergie positive sur le territoire du Grand Cahors, c'est quand même à signaler. Et la Région subventionne, du moins quelques lauréats et Lot Habitat était lauréat de cette consultation organisée par la Région Occitanie. Le Département, au titre de sa politique habitat, participe également à 103 500 € au titre du logement très social et la Ville de Cahors participe au titre des réseaux dans ses budgets assainissement et eau pour la recomposition qui n'est pas spécifique à cette opération, mais sur une opération plus large qui vise à la remise en état des réseaux de

l'ensemble du quartier et dont cette opération bénéficie indirectement à hauteur de 203 861 € TTC.

Sachez également qu'à la fin de la réalisation de cette opération, la Ville de Cahors accompagnera le bouclage viaire de ce quartier par les deux éléments dont je vous ai parlé, le bouclage entre les rues Saint-Exupéry et Camus, ainsi que la requalification de la rue Saint-Exupéry du moins, le devant de la Maison du Citoyen qui concerne directement la Ville de Cahors. Donc vous voyez, un programme extrêmement important, qui a pris son temps, il a été bien mijoté, il a été bien préparé et c'est un travail de très, très longue haleine, assez complexe, avec 9 780 000 € qui vont être injectés dans un appel d'offres qui est en cours, également à l'heure actuelle pour, je l'espère, donner du travail à de nombreuses entreprises locales, régionales, départementales. Sachez également qu'il faut rajouter à ce chiffre 3 millions d'euros pour les travaux de réhabilitation des bâtiments D, E, F et G.

Je vous ai bien dit que ce plan de financement ne concernait que la démolition-reconstruction. Donc, c'est un projet extrêmement ambitieux qui arrive à son terme après des procédures très importantes dans lesquelles il faut saluer l'investissement de l'ensemble de nos services. Sans l'implication du service de la planification, sans l'implication du service de l'habitat, ce projet n'aurait pas pu voir le jour. C'est un élément important. C'est notre mission de service public que d'accompagner ce type d'opérations. Alors ça, ce n'est pas calculé dans le chiffrage, évidemment, mais la procédure intégrée du logement, s'il n'y avait pas eu le Grand Cahors et son service planification, ça n'aurait pas pu se faire parce qu'il y a toute une série de dossiers à monter, de réflexions à mener avec les services de l'état et c'est le Grand Cahors qui les a menées pour accompagner ce projet. Voilà pour l'ensemble de l'opération qui devrait démarrer courant du premier semestre 2019, certainement à la fin du premier trimestre pour une livraison fin 2020-début 2021.

Il y avait une photo, oui. Monsieur Martinez nous a fait passer une maquette blanche de que sera l'opération finale dont la recombinaison... Ça doit être vu un peu du coteau un petit peu au-dessus de la Banque Populaire, à peu près, du siège régional et donc, vous voyez les nouveaux bâtiments qui vont longer l'avenue Maryse Bastie en bas et longer la rue Saint-Exupéry. Le bâtiment de gauche, le bâtiment G, est un bâtiment qui reste et qui va être rénové et la rénovation va se faire dans le même jus architectural que la construction neuve. Donc, c'est un projet d'ensemble de requalification. Je tiens à préciser également que la production de logements neufs, bâtiments à énergie positive et des logements anciens ne subiront pas de hausse et resteront des logements sociaux pour les familles cadurciennes qui en ont besoin, évidemment. Voilà donc, j'ai été un peu long, mais je souhaitais quand même, vous donner un maximum de détails sur cette opération sur laquelle nous nous sommes fortement investis avec les services et la délibération, donc, consiste à vous proposer la participation de la Ville au titre de ses budgets d'assainissement et d'eau ainsi qu'un petit morceau au titre du budget principal pour le cheminement piéton qui traverse et qui sera ouvert à l'ensemble des habitants du quartier dans sa totalité. Il s'agit aussi de déléguer à Lot Habitat la maîtrise d'ouvrage de ces travaux puisque Lot Habitat va faire des travaux beaucoup plus importants au niveau des réseaux et de la viabilisation et donc, il est important de n'avoir qu'un seul maître d'ouvrage, comme l'a présenté tout à l'heure Cathy pour ce qui concernait le quartier de Cabessut ; évidemment, nos services sont en étroite liaison avec les services de Lot Habitat et les bureaux d'étude en charge de ce dossier pour que les travaux de réseau qui se réalisent, soient conformes à nos règles et nos règlements spécifiques de l'eau et de l'assainissement. Je vous remercie.

M. Jean-Luc MAFFRE :

Merci de ces informations qui sont beaucoup plus complètes au passage que ce qui avait été donné en Commission Urbanisme. J'aurais une petite question, un complément d'information : quelle est la situation des bâtiments qui n'ont pas été démolis, D, E, F, G par rapport au risque inondation ?

M. Michel SIMON : Les rez-de-chaussée ne sont pas habités, Monsieur MAFFRE, ce sont des caves qu'il y a en rez-de-chaussée et des locaux communs, donc les personnes ne sont en danger, je dirais, vis-à-vis de la cote qui est de l'ordre de 118 car cette cote est en dessous du plancher du 1^o étage de logements. Mais il reste en l'état, évidemment, comme reste en l'état, quand les PPRi sont arrivés à Cahors en 2004, beaucoup de maisons, de bâtiments se sont retrouvés en dessous de cette cote. Et là, heureusement, ce ne sont que des caves. Donc les logements restent au-dessus de cette cote.

M. Christophe TILLIE :
La cote, c'est 118m50.

Un élu (inaudible) :

M. Christophe TILLIE :
Oui. Enfin, je me réjouis de l'arrivée de bâtiments énergie positive sur Cahors. C'est très bien ! Par contre, j'ai une question sur les matériaux employés pour les nouveaux bâtiments. Si vous pouvez me répondre, Monsieur SIMON.

M. Michel SIMON :
Oui. C'est de la construction traditionnelle, comme on dit, c'est-à-dire, c'est de la brique d'une part et ensuite, une structure béton au niveau ossature. C'est un projet en ossature béton et plancher dalle pleine et ensuite une construction tout à fait traditionnelle avec des enduits, une isolation par l'extérieur, en construction neuve, il y a une isolation par l'extérieur avec un enduit projeté. De mémoire, sur la toiture et terrasse, il y a une production photovoltaïque qui intervient. Ensuite, on retrouve des prestations tout à fait classiques en termes de menuiseries, les menuiseries sont des menuiseries aluminium, hein, dans la pérennité, un organisme HLM a ce souci également, quand il assure cet investissement, de voir aussi cette pérennité des ouvrages est passée à l'office des HLM la période du PVC. À un moment donné, vous le savez, dans les années 90, quand j'étais à l'Office, on a beaucoup utilisé de PVC comme on l'a fait aux 4 coins de l'Europe, etc. Maintenant, il y a une évolution très nette de ce côté-là où on se retrouve souvent avec de la menuiserie bois quand on est dans la réhabilitation par exemple du centre ancien ou de la menuiserie aluminium quand on est dans la construction neuve qui présente un degré de pérennité et de garantie aussi, parce qu'au niveau des ponts thermiques, de toutes ces problématiques-là, l'aluminium est un élément qui apporte des atouts considérables.

M. Christophe TILLIE :
Merci. Et par rapport à ce qui existait précédemment, est-ce qu'on a une augmentation de l'artificialisation des surfaces ?

M. Michel SIMON :
Non. Au contraire.

M. Christophe TILLIE :

C'est bien !

M. Michel SIMON :

Au contraire puisque tous les rez-de-chaussée deviennent transparents, alors qu'ils étaient totalement fermés par des murs en béton.

M. Christophe TILLIE :

Non, mais je parle des revêtements. Des revêtements de voirie, de parkings, tout ça.

M. Michel SIMON :

Non, non, puisque, là, on a fortement réduit. À l'intérieur, il n'y a pas plus de m², il n'y a pas de m² complémentaire de voirie. C'est un cheminement piéton qui sera en castine et donc il n'y a pas de goudron rajouté à l'intérieur de la parcelle de Lot habitat.

M. Christophe TILLIE :

D'accord. Merci.

Le Maire :

D'autres éléments ? Bon, on se réjouit évidemment de ce projet qui vise aussi à avoir un logement social plus adapté que ne l'était forcément celui des années 70 et puis je veux saluer aussi l'investissement quand même pour le territoire puisqu'on est au-dessus de 10 millions d'euros en tout cumulés je crois.

M. Michel SIMON :

Près de 13.

Le Maire :

Près de 13 millions d'euros. Donc, ce qu'il faut espérer aussi, c'est que ça participe à la bonne santé économique notamment, de toutes les entreprises du bâtiment dont on espère que, comme elles l'ont fait sur le musée et sur le cinéma, elles puissent répondre présentes sur ce projet.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CŒUR DE VILLE

12. Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de chef(fe) de projet « Action Cœur de ville »

M. Michel SIMON :

Mes chers Collègues, le 18 juin dernier, vous avez approuvé la convention cadre du programme « Action Cœur de ville » de Cahors et ses fiches actions. Ceci a permis la signature de cette convention le 13 juillet dernier avec Monsieur le Préfet du Lot et l'ensemble des partenaires du programme. Il y avait entre autres délégations d'action logement au niveau régional, l'ANAH était présente ainsi que l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et la Caisse des Dépôts et Consignation de la Région Occitanie, évidemment. Parmi les actions dites matures et engagées, rapidement, figure l'action numéro 16 de création du poste de cheffe ou chef de projet. Ce poste indispensable pour faire vivre le

projet et le piloter en intra services vous est proposé dans une gestion interne du personnel sans faire appel à une embauche extérieure. La signature de la convention « Action Cœur de ville » permet de bénéficier des aides nationales programmées pour accompagner l'ingénierie des Territoires au travers d'une participation de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat à hauteur de 50 % du salaire pour les 5 ans à venir. Je vous propose donc d'approuver la création de cet emploi, de dire que les crédits nécessaires à la création de cet emploi sont inscrits au budget communal.

M. Jean-Luc MAFFRE :

Oui, donc, nous voterons contre. Monsieur SIMON joue un peu sur les mots, il dit qu'il n'y a pas d'embauche. En fait, il y a un accroissement d'effectif. On va employer une personne qui est déjà là, peut-être, mais qui était, je crois, à temps partiel et qui va passer à temps complet si j'ai bien compris, enfin il y a un accroissement, il y a une vraie création de poste.

Vu de loin, comme ça, on trouve qu'il y a beaucoup de chefs dans cette organisation de Cahors et du Grand Cahors, de directeurs de ceci, directeurs de cela, etc., et là, on nous propose un nouveau chef de projet « chargé d'impulser, de coordonner, de communiquer, de concerter, d'informer, de représenter la Collectivité », alors Monsieur SIMON nous a expliqué en Commission qu'effectivement, c'était pour l'aider lui-même un peu, on peut comprendre qu'il ait besoin d'aide, mais il nous semble que, vu l'importance de l'effectif de la Ville de Cahors et du Grand Cahors avec l'importance de l'encadrement, on doit pouvoir éviter cet accroissement d'effectif. Donc vous la ferez quand même, bien sûr, on le sait, mais nous voterons contre.

Le Maire :

Alors ça veut dire que quand même, vous votez contre, quelque part un peu, le programme « Action Cœur de ville » puisque je rappelle que dans le programme « Action Cœur de ville » ...

M. Jean-Luc MAFFRE :

Pas du tout. Non, non, ne déformez pas mes propos !

Le Maire :

Non, mais je ne déforme absolument pas vos propos, je dis simplement que dans le programme « Action Cœur de ville » qui nous a été proposé par l'État et qui a été présenté à l'ensemble d'autres villes, il est prévu cette création d'un poste de Chef de projet « Action Cœur de ville ». C'est nationalement que c'est proposé. Donc, c'est une condition sine qua non de ce programme « Action Cœur de ville » et de tout ce qui l'accompagne évidemment, et dont on espère que ce soit positif pour ce Territoire. Et nous nous inscrivons, au contraire, dans ce que vous souhaitez en l'occurrence puisque, pour procéder à l'occupation de ce poste créé dans toutes les Collectivités sur les 222 qui sont retenues dans ce programme « Action Cœur de ville », nous prenons une personne qui est aujourd'hui déjà en fonction dans nos services, qui est payée à temps plein et qui aujourd'hui, ne sera payée qu'à 50 % par la Collectivité. Par contre, elle vient du service urbanisme et donc on regardera effectivement le besoin, du coup, qu'il peut y avoir au service urbanisme, tout en privilégiant là aussi, un recrutement en interne. Je veux vous dire sur ce sujet que c'est vraiment la stratégie qui est portée par cette Collectivité et notamment, lorsqu'on a créé le service de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui permet aujourd'hui, de recevoir

l'ensemble des agents et de voir si certains se sentent peut-être moins bien dans leurs fonctions, d'appréhender les besoins qui seraient aujourd'hui moins importants qu'ils ne l'ont été par le passé et de favoriser l'évolution professionnelle au sein de cette Collectivité. On est tout à fait aujourd'hui dans ce schéma qui a vocation à répondre à des enjeux qui nous paraissent majeurs, c'est-à-dire la reconquête de l'« Action Cœur de ville » et dans le même temps, de faire attention à nos charges de personnel qui sont évidemment les principales charges de fonctionnement. Donc, on est tout à fait dans l'esprit de ce que vous évoquez, sur cet exemple-là, en tout cas.

M. Jean-Luc MAFFRE :

Non, non. Je n'ai pas du tout évoqué tout cela, je ne parle pas de la stratégie,

Le Maire :

Mais ça ne m'empêche pas de vous répondre !

M. Jean-Luc MAFFRE :

Oui, bien sûr Monsieur le Maire, vous avez raison, vous avez tout à fait le droit de me répondre. Moi, je précise que nous critiquons la création d'un effectif, c'est dans la délibération : « Création d'un emploi de chef de projet pour une durée de 3 ans sur la base d'un contrat à durée déterminée », il y a un accroissement d'effectif, ça m'a été confirmé en Commission. Certes partiel, mais qui existe.

Le Maire :

Donc là, vous ne voulez pas écouter dans ce cas-là !

M. Jean-Luc MAFFRE :

... et nous pensons que dans les 692 personnes, je crois, de mémoire entre le Grand Cahors et Cahors, vous l'avez dit dans le sujet précédent, les services sont capables de planifier, de coordonner, de préparer des tas de choses et ils le font bien, donc ce n'est pas la peine d'accroître l'effectif.

Le Maire :

Non, mais manifestement, vous ne voulez pas nous écouter ! Je vous dis que c'est une condition sine qua non, que ça vaut pour les 222 Collectivités, donc ça veut dire que quelque part, vous n'auriez pas accepté cette condition du programme « Action Cœur de ville » et donc qu'aujourd'hui, Cahors ne serait pas dans ce programme « Action Cœur de ville »,

M. Jean-Luc MAFFRE :

Non ! Non, non.

Le Maire :

Il n'y a pas d'accroissement d'effectif en l'occurrence puisque c'est une personne qui était déjà dans la Collectivité qui va occuper ce poste. Il me semble que c'est assez clair !

M. Jean-Luc MAFFRE :

Non. Non, non, vous confondez, Monsieur le Maire, vous confondez et volontairement,

Le Maire :

Non, je ne confonds absolument rien volontairement ! C'est vous qui, en l'occurrence, ne voulez pas m'écouter !

M. Jean-Luc MAFFRE :

Laissez-moi parler ! Si vous voulez me laisser parler, si vous parlez tout seul, bon, on arrête !

Le Maire :

Je n'ai pas l'impression que ce soit le cas.

M. Jean-Luc MAFFRE :

Je ne parle pas de la personne, qui est peut-être là, je parle d'une création d'un emploi de chef de projet pour une durée de 3 ans, c'est écrit dans la délibération « sur la base d'un contrat à durée déterminée ». Ce n'est pas parce que le Plan National propose cette fonction, qu'elle peut être assurée par des emplois existants.

Le Maire :

Elle l'exige, Monsieur MAFFRE !

M. Jean-Luc MAFFRE :

... mais là, il est question, c'est écrit, d'une création de poste !

Le Maire :

Elle l'exige, Monsieur MAFFRE !

M. Jean-Luc MAFFRE :

Nous ne sommes pas d'accord là-dessus.

Le Maire :

D'abord, elle l'exige, Monsieur MAFFRE et puis, il faut aussi quand même avoir conscience que, parfois, pour porter des projets, il faut aussi de l'humain, on ne peut pas complètement se passer de l'humain !

M. Jean-Luc MAFFRE :

Bien sûr ! Mais vous avez 692 personnes... Voilà !

Le Maire :

Décidément, vous ne m'écoutez pas ! C'est bien pour cela qu'on va prendre une personne qui est déjà dans la Collectivité pour occuper ce poste. Je ne peux pas mieux vous dire sur ce dossier-là en tout cas !

M. Jean-Luc MAFFRE :

Ben voilà ! Ben nous ne sommes pas d'accord et nous vérifierons l'accroissement d'effectif, mais c'est écrit qu'il y a une création de poste. Voilà. Les mots, les mots juridiques sont importants.

Le Maire :

Et lorsqu'il y a un nouveau besoin, il y a une création de poste et il est occupé par quelqu'un qui n'est pas...

M. Jean-Luc MAFFRE :

Non. Hé non ! Pas forcément, Monsieur le Maire, pas forcément ! Quand il y a un nouveau besoin, on peut l'assurer en prenant d'autres décisions de structures pour assurer ce besoin qui est peut-être demandé par l'État. Voilà.

M. Vincent BOUILLAGUET :

Juste, d'un point de vue technique, lors des Conseils municipaux, c'est très courant, il y a une modification du tableau des effectifs.

M. Jean-Luc MAFFRE :

Tout à fait.

M. Vincent BOUILLAGUET :

On n'arrête pas de supprimer des emplois et de créer des emplois.

Vous faites un focus sur celui-ci parce que vous avez envie de le faire, mais vous savez bien que ce sont des modifications techniques, des modifications du tableau des effectifs. Ce n'est pas la création intrinsèque d'un emploi.

Le Maire :

Bien ! Je le soumetts à votre approbation. Donc, qui est contre ? Brigitte RIVIERE, Jean-Luc MAFFRE et Laurence DIRAT, qui s'abstient ?

M. Jean-Luc MAFFRE :

Et Monsieur GRINFEDER, bien sûr, à chaque fois.

Le Maire :

Oui, oui, bien entendu. Vous êtes tout à fait sur la ligne de Michel GRINFEDER puisqu'il vous a donné procuration. C'est bien ce qu'on avait imaginé. Donc, vous êtes en opposition avec cette délibération.

Mme DIRAT, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, M. GRINFEDER (par procuration) votent contre.
Adopté à la majorité.

ANIMATIONS

13. Fêtes de fin d'année : conventions de partenariats

Mme Catherine BOUIX :

En 2016, la Ville a conduit un village de Noël. Cette année encore, les Cadurciens vont avoir la joie de le voir revenir. Donc, il sera composé d'une patinoire de 600 m², de chalets, d'animations qui tourneront autour des fêtes de fin d'année, et ce, durant 3 semaines. Donc la Ville s'investit financièrement sur cette animation structurante, mais afin que le tissu économique local puisse s'inscrire également dans cette action de dynamisation de la Ville, nous proposons des conventions de partenariat, en fait sous forme de packs. L'année dernière, ça avait déjà été le cas, c'est simplement la même chose que les années d'avant.

Donc, en fait, ces packs comprennent des soirées d'entreprises, des tickets d'entrée à la patinoire, je pense que vous en avez déjà pris connaissance.

Adopté à l'unanimité.

SOLIDARITÉS

14. Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) – Rapport annuel

Mme Noëlle BOYER :

Bonsoir mes chers collègues,

Par délibération du 26 septembre 2011, le temps passe vite, vous avez approuvé la création d'une Commission Communale d'Accessibilité que nous appelons la CCAPH. Vous trouverez, ci-joint, le rapport annuel de la CCAPH qui fait partie des obligations de cette Commission, rendre un rapport annuel, qui doit faire l'état chiffré de l'avancée de l'accessibilité, sachant que cette obligation est antérieure à l'obligation des agendas de l'ADAPT qui sont venus se surajouter à cette obligation-là.

Vous pouvez donc faire le constat de l'avancement de l'état de l'accessibilité de la voirie, des espaces publics, de l'état des PMR, des services de transport collectifs, du cadre bâti et des actions de sensibilisation que nous avons conduites. C'est le rapport 2017. Est-ce qu'il y a des questions ?

Le Maire :

Il n'y en a pas. C'est un rapport donc on en prend acte.

Mme Noëlle BOYER :

Oui. On prend acte et on transmet à Monsieur le Préfet.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel de la CCAPH.

15. Journée internationale des personnes handicapées du 11 décembre 2018

Mme Noëlle BOYER :

La Journée internationale des personnes handicapées aura lieu cette année le 11 décembre prochain à la Maison des Associations, sur la place Bessières. L'année dernière, le thème était les malvoyants et cette année, on a choisi le thème de la maladie mentale et des troubles psychiques. Donc cette journée est construite avec l'institut Camille Miret et ses différents services, fort nombreux, qui vont proposer un atelier avec une association pour ceux qui connaissent, qui s'appelle l'UNAFAM, c'est l'Union des Familles de Malades psychiques et le GEM, le Groupe d'Entraide Mutuelle, qui rassemblent des malades et un éducateur. Avec également les partenaires habituels, c'est-à-dire le lycée du Montat, le lycée Clément Marot, les BTS, la CCI, les clubs de 13 Fauteuils, la Communauté d'Agglomération pour la partie sportive et le foyer Marthe Robin de Gramat, foyer occupationnel pour non-voyants qui vient avec son orchestre et vraiment, ce sont des gens formidables. Est-ce qu'il y a des questions ?

Adopté à l'unanimité.

Départ de Mme BESSOU Évelyne à 20h20

Présents : 30

Excusés : 5

Procuration(s) : 2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Protection Animale (SIPA)

Le Maire :

Il s'agit d'une modification des statuts du SIPA. Le SIPA s'appellera désormais Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale, ce qui correspond évidemment plus à sa compétence puisque le SIPA assure la compétence de la fourrière, c'est dire récupérer les chiens égarés, abandonnés et de les garder un certain nombre de jours et puis, évidemment tout ce qui est protection animale et tout ce qui est lié à l'adoption, est assuré par une association qui est le Refuge Canin Lotois. Alors, c'est vrai que ces 2 structures seront sur le même site, le nouveau site de Faxilières, mais c'est pour mieux distinguer les compétences des uns et des autres. Et puis le deuxième élément, c'est de renforcer un petit peu le poids des communes les plus importantes.

Dorénavant, une voix = une commune car ce dont on s'aperçoit, c'est qu'on a parfois du mal à avoir le quorum et donc on pense qu'en renforçant le poids des communes qui ont le plus d'habitants, ce sera plus facile de répondre à cette obligation et éviter qu'il y ait à chaque fois, une nouvelle convocation en l'absence de quorum. Il n'y a rien de plus sinon sur les statuts.

Adopté à l'unanimité.

17. Avis sur les dérogations au repos dominical accordées par M. le Maire au titre de l'année 2019

Mme Catherine BOUIX :

Nous délibérons sur l'ouverture de 8 dimanches pour 2019. Pour rappel, à l'origine, il y avait 5 ouvertures dominicales. La Loi en permet 12, la Ville a tranché pour 8 ouvertures. Ces dates ont été arrêtées en concertation avec les entreprises locales, les acteurs économiques et les associations concernées, donc il a été arrêté les dimanches suivants : 13 et 20 janvier pour les soldes d'hiver, les 30 juin et 7 juillet pour les soldes d'été, le 8 septembre pour la rentrée des classes, et les 15, 22 et 29 décembre pour les fêtes de fin d'année. Donc les dates pour l'automobile sont un peu différentes parce qu'ils ont leurs propres actions commerciales, je crois, qui sont nationales.

Le Maire :

Pas de modification sur l'accord et les discussions qui avaient été trouvés, ce qui n'empêche pas qu'il y ait, lors de ces votes, parfois des positions un peu divergentes, donc je le soumetts à votre approbation, s'il n'y a pas de question et d'intervention ? Si, Monsieur TILLIE.

M. Christophe TILLIE :

Moi, personnellement, je suis contre le travail le dimanche.

Le Maire :

Il y a une forme de cohérence par rapport à vos positions précédentes.

M. Christophe TILLIE :

Ben oui ! Donc, là-dessus, je vais voter contre. Je trouve que 8, c'est beaucoup. Alors, vous avez demandé l'avis aux entreprises, est-ce que vous avez demandé l'avis aux employés ? Parce que c'est eux qui vont faire le boulot !

Mme Catherine BOUIX :

Il y a les syndicats qui sont informés.

M. Christophe TILLIE :

Oui, d'accord, mais tous les employés ne sont pas syndiqués.

Le Maire :

On n'a pas fait un grand référendum. Enfin, il y a une loi qui a été votée, quand même.

M. Christophe TILLIE :

Je pense surtout à eux, c'est tout. Donc, je voterai non.

Mme Catherine BOUIX :

Ils sont payés plus.

M. Christophe TILLIE :

Ils sont payés plus... Ou ils récupèrent ou ils sont payés plus, ce n'est pas toujours le cas.

M. André TULET :

Pour nous, le dimanche, ça doit être consacré aux activités culturelles, aux activités sportives, aux activités spirituelles, puisqu'il y a encore des gens qui croient et non pas à la consommation marchande. Il y a d'autres jours pour ça, donc moi aussi, je voterai contre.

M. Christophe TILLIE :

Je rajouterai quelque chose : ce n'est pas parce qu'on sera ouvert le dimanche qu'on pourra consommer plus, on n'a pas plus de pouvoir d'achat. Ça ne va pas augmenter le pouvoir d'achat.

Le Maire :

Pas forcément ! Non, on est bien d'accord ! Nous serons extrêmement vigilants à ce que je ne vous rencontre jamais dans un commerce le dimanche, c'est tout ! Je le dis avec le sourire et je ne doute pas que vos convictions se traduiront dans les faits, il n'y a pas de problème.

M. TULET, M. TESTA, M. SENNAC et M. TILLIE votent contre.

Adopté à la majorité.

18. Lancement de l'appel à candidatures pour l'attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour une activité golfique

M. Michel SIMON :

Le 22 mai dernier, on a prolongé la délégation de service public du practice de golf que gère Jean-Baptiste Cournède, pour une durée de 6 mois pour rentrer dans un régime calendaire un peu plus normal du 1° janvier au 31 décembre. Cela a permis également aux services d'adapter la procédure qu'il fallait mettre en place puisque la délégation de service public n'était pas la plus optimisée et une autorisation d'occupation du domaine public est beaucoup plus adaptée compte tenu de ce type d'activité. Ça n'empêche pas qu'il faut quand même réaliser une consultation et donc la délibération vous propose l'organisation de cette consultation pour ensuite, amorcer cette autorisation d'occupation du domaine public pour toujours cette même activité de practice de golf pour une durée de 8 ans, une durée qui est liée au fait que le gestionnaire en principe de ce genre de structure, a toujours des investissements à réaliser, il est donc normal qu'il amortisse ses investissements durant la période de gestion. Donc rien de bien nouveau par rapport aux précédentes procédures, si ce n'est que la délégation de service public est remplacée par une autorisation d'occupation du domaine public.

Adopté à l'unanimité.

19. Lancement de la procédure de concession de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile

M. Serge MUNTE :

Là, je vais vous parler de fourrière automobile. Le même jour, le 22 mai, on avait prolongé aussi la délégation de service public concernant la fourrière automobiles. Donc puisque la date fatidique du 31 décembre 2018 arrive, il faut relancer la procédure de concession de service public par rapport à la fourrière automobiles.

Ça va être fait, il n'y a aucun changement, la concession a été fixée à 5 ans comme la dernière fois. Vous avez en annexe la convention de concession, elle est identique à la dernière, donc je demande l'autorisation de lancer la procédure de concession de service public en vue de la concession de l'exploitation du service de la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés.

Adopté à l'unanimité.

20. Désignation de référents « environnement » de la commune auprès du SYDED du Lot

Le Maire :

Je rappelle que ces référents environnement ont pour mission d'intervenir pour assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif ainsi que les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, de participer au développement du tri hors foyers, notamment dans des salles des fêtes ou des manifestations publiques locales, de faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques... Je rappelle que le SYDED intervient dans chacune de nos écoles et fais également le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.

Alors nous avons 2 titulaires, de mémoire, Madame EYMES et Madame Sylvie CHANUT-STOEFFLER et 2 référents, Sabine HAUDRY et Henri COLIN. Madame EYMES avait souhaité

démissionner avant d'ailleurs, de démissionner du Conseil municipal. Mais Stéphane CASTANG n'avait pas souhaité prendre la place. Dans le même temps, le SYDED nous a proposé de multiplier par deux le nombre de membres, parce que c'est vrai que ça demande un petit peu de travail, donc on aurait 4 titulaires et 4 suppléants.

Alors je vous propose de garder, si elle le veut bien, Sylvie CHANUT-STOEFFLER, de retenir également Geneviève LAGARDE qui, je crois, avait exprimé son souhait de pouvoir s'investir là-dedans, Christophe TILLIE était également intéressé, donc je vous propose de le retenir aussi et puis nous avons aussi une candidature un peu particulière, puisque c'est un citoyen, c'est tout à fait possible, ce ne sont pas forcément des élus ; il s'agit de Kévin GOUAULT, qui nous avait écrit par un mail en souhaitant pouvoir s'investir et il se trouve qu'après l'avoir rencontré et après en avoir discuté aussi avec la directrice du SYDED, c'est quelqu'un qui s'était déjà investi dans cette mission et qui avait par ailleurs, occupé des fonctions au SYDED. Donc, c'est intéressant qu'il puisse venir nous donner un coup de main.

En tout cas, je suis sûr qu'il s'investira. Donc ça fait 4 titulaires et en suppléants, on garde Sabine HAUDRY, Cathy BONNET qui passerait suppléante, Francesco TESTA qui l'a également accepté et puis une proposition de Stéphane ANELLI qui est président de l'association de quartier de la Gravette.

M. TILLIE Christophe, M. Kevin GOUAULT, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, Mme LAGARDE Geneviève sont désignés comme référents « environnement » titulaires de la commune.
Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme Bonnet Catherine, M. TESTA Francesco, M. ANELLI Stephan, sont désignés comme référents « environnement » suppléants de la commune.

Adopté à l'unanimité.

21. Implantation de cases de columbarium et d'un jardin du souvenir à l'intérieur du site cinéraire, cimetière de Cahors Ville

M. Vincent BOUILLAGUET :

Le cimetière de Cahors Ville, je le rappelle, comprend un site cinéraire. Pour les profanes, un site cinéraire, c'est l'endroit qui est destiné à recevoir les urnes ou les cendres et qui propose l'emplacement de cavurnes. La cavurne, c'est un tout petit caveau individuel dans lequel on met également une ou plusieurs urnes. Voilà pour les définitions.

Donc, ce sont des terrains de 1 m² dans lesquels une petite cuve est déposée qui permet de recevoir de 1 à 4 urnes funéraires. Sur le site cinéraire du cimetière de Cahors Ville, contrairement à celui des cimetières de Cahors Nord et Begoux, il n'y a pas de case de columbarium ni de jardin du souvenir. Or, on veut proposer aux familles une offre plus large d'emplacements destinés à recevoir les cendres des personnes crématisées, donc c'est l'objet de la délibération qui est proposée aujourd'hui de façon à également appliquer un tarif puisque, bien entendu, c'est réglementé et il est proposé un tarif de 650 € pour 15 ans. Avec une dispersion des cendres, par contre, gratuite.

Adopté à l'unanimité.

22. Installation d'une antenne relais de la radio CFM sur le site du Failhal

M. Vincent BOUILLAGUET :

C'est une radio locale, la radio CFM qui nous a sollicités pour un projet d'installation d'une antenne relais sur une parcelle au lieu-dit le Failhal, rue du Pape Jean XXIII à Cahors et sur cette parcelle, il y a un pylône autoportant et un bâtiment qui peut accueillir des matériels techniques de réception et d'émission. Il y a le plan qui est joint, ainsi que la convention. C'est une convention sur site précaire et révocable. La radio, c'est bien, c'est une offre supplémentaire, ils souhaitent compléter la couverture qui existe déjà dans le département et plus largement dans la Région Occitanie et... Pardon ?

Une élue (inaudible)

M. Vincent BOUILLAGUET :

Je ne sais pas. C'est une radio qui est sur toute la région Occitane. Elle émet déjà dans le Département, mais que d'une manière partielle et donc ils veulent émettre sur Cahors.

Le Maire :

Elle est bien originaire du Tarn-et-Garonne.

M. Vincent BOUILLAGUET :

Je ne sais plus le... Au départ, c'est Tarnais, personne n'est parfait.

Cette radio installerait à ses frais tout le matériel, donc il vous est proposé de conclure une convention de mise à disposition gratuite des infrastructures pour 15 ans renouvelables par reconduction expresse.

Le Maire :

Ça reste une radio locale.

M. Vincent BOUILLAGUET :

C'est une radio locale, mais bon, c'est une diversification de l'offre.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

23. Saison culturelle 2018/2019 – Demande de subvention auprès de la Région Occitanie/Pyrénées - Méditerranée

Mme Françoise FAUBERT :

La Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée nous accorde chaque année son aide dans la programmation artistique et culturelle.

Cette aide régionale destinée notamment à favoriser la prise de compétence culturelle des Communes et Communautés de Communes, elle nous encourage ainsi à développer culturellement au travers de programmes d'actions de qualité intégrant la diffusion de spectacles professionnels et la sensibilisation du public. Sont donc éligibles à cette aide toutes les charges directes liées à l'opération faisant l'objet de la demande de subvention, c'est-à-dire toutes les dépenses artistiques, achats de spectacles, frais d'approche et de séjours, droits d'auteurs, dépenses techniques, locations de matériels techniques, salaires de personnels intermittents. À ce titre, donc, nous pourrions solliciter une aide d'un montant de 50 000 €. J'ai donc l'honneur de proposer à notre Assemblée, vu l'avis de la Commission,

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention pour la saison 2018-2019.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Les délibérations du Conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat général de la Mairie.

Le secrétaire de séance,



Clément LAGARRIGUE